

Metz, le 1 septembre 2025

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau
Affaire suivie par : Arthur CLAUSE
Tél : 03 87 34 33 22
E-mail : arthur.clausse@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau

à

**DUFERCO MOREL
173, boulevard Félix FAURE
93300 AUBERVILLIERS**

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création de bâtiments industriels sur la commune de YUTZ – N° 0100295755

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\2150. EP\YUTZ

M. DESCHAMPS,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la création de bâtiments industriels sur la commune de YUTZ, pour lequel un accusé de réception vous a été délivré en date du 10 juillet 2025, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la date du 9 septembre 2025. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé. La police de l'eau devra être avertie de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement et un bilan des opérations sera transmis à l'issue des travaux.**

Copies de la déclaration et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de YUTZ pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, M. DESCHAMPS, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Carine RAUCH